



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07.04.2025
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Géraldine LARDENNOIS, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Cyrille FREMINET, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jérôme DUVERNOY, Sylvie HAUFF, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Salvador-Jean LUDENA, Pauline LACLEF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 4

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Marc TIMSIT a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI
Dominique JAILLON a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE
Michel BOISRAME a donné pouvoir à Magali PRADEL

Absent : 2

Frédéric RAVEAU
Audrey de FORNEL

Président de séance :

Marc TOURELLE

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

Ordre du Jour :

- 1 Approbation du compte financier unique de la commune et affectation des résultats – exercice 2024
- 2 Adoption du budget primitif communal – exercice 2025
- 3 Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – exercice 2025
- 4 Subventions communales versées au CCAS et aux associations pour 2025
- 5 Demande de fonds de concours dans le cadre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc
- 6 Convention de mutualisation des services entre la ville de Versailles, Versailles Grand Parc et la ville de Noisy-le-Roi du service commun en matière d'interventions de proximité sur les avaloirs – 2022/2026
- 7 Jeunesse-EMAJ : signature de la convention d'objectifs et de moyens 2025

Marc TOURELLE

Nous allons démarrer notre séance du conseil municipal, bienvenue à toutes et à tous. Bienvenue à vous, chers collègues, bienvenue à toutes les personnes qui viennent assister à ce conseil, et bienvenue à ceux qui nous suivent depuis nos réseaux sociaux, YouTube et Facebook.

Le plat de résistance de cette séance de ce soir sera donc le Compte financier unique et l'adoption du Budget primitif.

(M. le Maire donne lecture des pouvoirs)

INFORMATIONS GENERALES

Marc TOURELLE

Je vais demander à Jérôme Duvernoy, comme traditionnellement, s'il peut nous faire un point d'étape sur les sujets liés au Tram 13.

Jérôme DUVERNOY

Merci Marc, bonjour à toutes et à tous. Nous avons eu une réunion Riverail et AC2NB le 20 mars, également avec Bailly, bien sûr. Je ne sais pas si je vais faire état de tout ce que nous avons passé en revue. Peut-être rapidement, sur le PN 3, le passage à niveau à Bailly, cela avance, les deux demi-barrières vont être transformées en quatre barrières, il y a pas mal d'études préliminaires.

Marc TOURELLE

A-t-on des dates pour cela ?

Jérôme DUVERNOY

Nous n'avons pas encore de dates, les études seraient finies fin juin 2025.

Sur l'usage du klaxon, ce n'est pas si simple, c'est apparemment très lié aux chauffeurs qui l'utilisent plus ou moins. Nous allons essayer de relancer IDFM pour essayer de passer en mode Tram sur les deux communes, mais ce ne sera pas si simple que cela puisque nous sommes en zone semi-rurale, c'est donc l'usage du klaxon et pas celui du gong, comme on l'appelle.

Sur la conduite en entrée de gare de Noisy-le-Roi, une sorte d'écoconduite, un ralentissement en entrée de gare. Nous avons reçu un veto formel de la part d'IDFM et de Keolis, nous pourrions essayer d'attaquer sous un autre angle.

Un point important était sur les vitesses des trains techniques entre 0h et 6h. Keolis et IDFM nous avaient promis d'avoir une vitesse plus faible, donc un bruit plus faible, c'est globalement respecté mais malheureusement pas au mois de février. Monsieur le Maire a envoyé un courrier à IDFM et Keolis, j'ai récemment fait une relance par mail pour avoir la réponse afin qu'ils tiennent leur promesse.

Nous avons un petit problème sur les sondes d'Azimut, il y a quelques pannes, je crois que c'est en cours de réparation. J'ai reçu un mail ce matin, il faut une action technique et physique à faire.

Marc TOURELLE

Que se passe-t-il sur les sondes Azimut ?

Jérôme DUVERNOY

Il faut faire une réinitialisation des sondes, je crois que nous en avons récupéré une, elles tombent en panne tout le temps, il faut vraiment faire une réinitialisation physique sur les sondes. Cela a été demandé aux services techniques ce matin.

Marc TOURELLE

Ça, c'est donc suite au compte-rendu de la dernière réunion avec Riverail qui a été envoyé ?

Jérôme DUVERNOY

Oui. Et la dernière proposition porte sur la phase 2, je pense qu'il faut que nous soyons en amont sur cette phase 2 pour pouvoir agir au maximum. Sachant que les mairies de Bailly et Noisy ont déjà pris des dispositions, non pas pour la phase 2 mais par rapport au prestataire qui va remplacer Keolis, la RATP, concernant tout ce qui est exploitation du Tram 13 à la fin de cette année, avec une période de recouvrement.

Marc TOURELLE

Merci Jérôme. Nous avons rencontré le futur exploitant puisque ce sera une filiale de la RATP qui reprendra, nous allons à nouveau les rencontrer avant l'été pour les sensibiliser sur ces réponses que nous avons du mal à obtenir avec l'exploitant actuel. Nous n'avons d'ailleurs pas l'impression qu'il soit très investi sur les problématiques qui lui sont soumises.

Jérôme DUVERNOY

On peut imaginer qu'il se désinvestisse un peu, sachant qu'il a perdu le marché d'exploitation pour les prochaines années.

Marc TOURELLE

Merci, Jérôme, pour ce point d'étape.

Magali PRADEL

Jérôme, tu as dit qu'au niveau des trains de nuit la vitesse était globalement respectée, je n'ai pas eu l'impression que les riverains avaient le même ressenti. Nous avons donc évoqué le fait d'hausser un peu le ton puisqu'IDFM s'était engagé à un strict respect sur les trains de service, et ce n'est manifestement pas le cas. Tu nous expliquais en réunion que, certes, tu étais là mais que tu ne prenais aucune décision. Quelle est donc la position de Noisy-le-Roi ?

Jérôme DUVERNOY

Je ne sais pas si tu as écouté entièrement ce que j'ai dit. J'ai dit que c'était globalement respecté, mais que ça ne l'avait pas été notamment au mois de février, qu'un courrier a été envoyé par le maire de Noisy-le-Roi à Keolis et IDFM le 3 mars, et qu'une relance a été faite pour la réponse officielle de leur part.

Magali PRADEL

D'accord. Et en cas de non-réponse d'ici un mois, une fois que cela fait deux mois qu'ils n'ont pas répondu, escomptez-vous faire quelque chose, ou pas ?

Marc TOURELLE

Nous allons nous concerter avec le maire de Bailly puisque nous attendons la réponse.

Magali PRADEL

C'est bien de se concerter avec le maire de Bailly mais c'est dommage, il est là à toutes les réunions et, en l'occurrence, nous n'avons pas la position de Noisy. Nous avons donc un peu l'impression de perdre un peu de temps.

Marc TOURELLE

Mais nous ne perdons pas de temps puisque la mairie est représentée, il y a un élu.

Magali PRADEL

OK, mais nous n'avons quand même pas la position de la mairie pour autant.

Marc TOURELLE

Je la donne ce soir la position de la mairie, c'est la même que celle de Bailly. Il n'est pas question que chacun aille de son côté, nous sommes solidaires sur les mêmes questions et les mêmes réponses.

Jérôme DUVERNOY

Je vais compléter ta réponse. Il faut voir que cette pratique de vitesse réduite pour les rames techniques est de la bonne volonté d'IDFM et de Keolis. Actuellement, nous avons juste un mail nous disant leur bonne volonté pour réduire cette vitesse, mais ce n'est que de la bonne volonté. Et si rien ne les oblige à le faire, il n'y a rien de légal, et si nous essayons d'attenter un procès, nous allons forcément le perdre.

Magali PRADEL

Oui, mais côté IDFM, ils se sont engagés par écrit pour que cela soit respecté, c'était donc un engagement écrit et cela vaut quand même quelque chose.

Marc TOURELLE

OK, nous avons bien noté ta remarque.

Magali PRADEL

D'accord. J'ai quand même une autre question : nous avons demandé que la vitesse, après 22h, soit réduite à 70 km/h en moyenne sur toute la ligne. Là-dessus, va-t-il y avoir quelque chose d'engagé ? Est-ce que cela va être fait, ou pas ?

Jérôme DUVERNOY

Comme l'a dit Marc, c'est une réflexion que nous devons avoir en commun avec Bailly. Nous avons parlé de cela mais d'autres choses également, il faut faire quelque chose d'un peu plus complet, d'un peu plus commun.

Magali PRADEL

Mais la réunion a eu lieu il y a quelques temps et, pour l'instant, il n'y a pas eu de commencement de réflexion avec Bailly, et maintenant cela va commencer à faire. C'est ça ?

Marc TOURELLE

Voilà, c'est ça.

Magali PRADEL

Ensuite, je n'ai pas fini. Au niveau de la sonde Bruiparif, que se passe-t-il ? Ils en remettent une ? Cela a donné quelque chose au niveau de leur plainte ?

Jérôme DUVERNOY

Aux dernières nouvelles, Bruiparif ne voulait plus entendre parler de Noisy-le-Roi, sachant qu'ils se sont faits vandaliser deux sondes. Nous n'avons pas eu de retour de leur part pour savoir s'il y avait eu un résultat à l'enquête.

Marc TOURELLE

Merci Jérôme.

Magali PRADEL

Non, je n'ai pas fini.

Marc TOURELLE

Eh bien moi j'ai fini sur ce sujet-là, si tu le permets. Je vais juste rajouter qu'il y a peut-être une sonde Bruiparif qui est défaillante et que Bruiparif ne souhaite pas les remplacer pour des raisons que l'on peut bien comprendre. Cela dit, Noisy-le-Roi a fait l'effort d'avoir un contrat, il doit d'ailleurs être dans l'une de ces décisions, de remettre des sondes sur le parcours de Noisy-le-Roi. Nous sommes donc vraiment là pour nous permettre de pouvoir justifier des nuisances sonores auprès des autorités de transport ferroviaire et du tram. L'effort est donc bien là, mais je ne gère pas la situation de Bruiparif, c'est une sonde parmi d'autres.

Je te laisse encore une question sur ce sujet, mais l'ordre du jour est bien chargé.

Magali PRADEL

Sur la phase 2, nous souhaiterions participer, qu'est-ce qui va être fait ? Va-t-il y avoir une demande formelle ou cela va-t-il en rester simplement aux questions du conseil municipal ? Est-ce que cela va avancer ? Le courrier va-t-il se perdre ?

Marc TOURELLE

De quoi parle-t-on là ? Peux-tu préciser ta question ?

Magali PRADEL

Toujours du T 13, de la phase 2 et d'une éventuelle participation de Riverail ou de l'AC2NB pour savoir comment cela se passe si l'on a éventuellement des demandes qui pourraient aboutir lors de cette phase 2.

Marc TOURELLE

Nous n'allons pas profiter du conseil municipal à chaque fois pour commenter le compte-rendu d'une réunion où les réponses ont été apportées. Ce que je peux te dire sur cette question-là, c'est que les deux communes, de façon conjointe, sont intervenues dans le cadre du questionnement de l'enquête publique pour donner leur sentiment sur la phase 2 et prévenir d'un danger lié à un doublement des fréquences. Pour le moment, je n'ai pas d'informations sur l'avancée de l'enquête publique, mais voilà où nous en sommes aujourd'hui. Il ne s'agit pas de mettre la charrue avant les bœufs, nous avons fait cette intervention auprès des autorités et nous restons très vigilants. Nous savons très bien que le doublement des fréquences risque de faire dépasser les seuils. Nous sommes donc extrêmement vigilants sur cette question et nous le resterons jusqu'au bout.

Je réitère également le fait que nous avons bien vu qu'il y avait un désengagement d'IDFM sur cette question mais qui, depuis le début, nous n'allons pas nous le cacher, n'en a rien à faire. Mais également du transporteur qui, aujourd'hui, a perdu son marché et ne se sent plus concerné, à la fois par ces problématiques de nuisances sonores, mais aussi par toutes les problématiques d'exploitation. Nous le voyons bien aujourd'hui, il y a des difficultés puisqu'il y a eu des mouvements sociaux, nous sentons donc un transporteur qui se désengage.

Ce que nous souhaitons, c'est reprendre langue assez rapidement, nous avons eu une bonne première réunion il y a quelques mois avec le futur transporteur qui avait pris le soin de venir à notre rencontre. Nous allons à nouveau le solliciter pour le sensibiliser, à la fois sur ces questions de nuisances, mais qui sont aussi beaucoup liées aux comportements des chauffeurs.

Voilà ce que l'on peut dire sur cette question aujourd'hui, et je vous propose de passer aux décisions.

LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DEPUIS LE 9 DECEMBRE 2024
--

DEC2025-01-007 : Renouvellement du contrat d'entretien, de maintenance et des services d'accès aux données associés aux stations de mesures acoustiques

DEC2025-01-015 : Marché public de travaux pour l'aménagement de la salle associative Jacques Moreau

DEC2025-02-016 : Mise à disposition du progiciel de gestion de l'achat public « MARCO » en mode SAAS hébergé par AGYSOFT

DEC2025-02-019 : Marché public de travaux d'entretien et de grosses réparations voirie et réseaux divers - reconduction

DEC2025-02-020 : Avenant 1 au lot 4 - protection fonctionnelle des agents et des élus

DEC2025-02-021 : Convention écopâturage

DEC2025-02-022 : Avenant n°11 au lot 1 - prestations de nettoyage des locaux communaux - SAMSIC

DEC2025-02-024 : Convention de partenariat, organisation exposition « Exposition des élèves de l'école Arts Noisy Bailly »

DEC2025-02-025 : Marché 2025-002 - Entretien des espaces verts - tonte et fauche des pelouses
DEC2025-02-026 : Accord-cadre pour le service de délivrance de titres restaurants pour les agents de la commune de Noisy-le-Roi
DEC2025-03-028 : Convention de partenariat, organisation conférence «La révolution de la médecine nucléaire»
DEC2025-03-029 : Convention tripartite en flux avec le bailleur social Versailles Habitat et la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc

Marc TOURELLE

Y a-t-il des questions liées aux décisions qui ont été présentées à l'occasion de ce conseil municipal ?

André BLUZE

Concernant le renouvellement du contrat d'entretien et de maintenance des services d'accès des données associées aux stations de mesures acoustiques. Je voulais savoir s'il n'y avait pas des sociétés dans le département capable de faire cela, parce que nous faisons appel à une société qui se trouve en Savoie. Déjà, est-ce que les frais de déplacement sont inclus dans le contrat ?

Marc TOURELLE

Je n'ai pas de réponse à cette question à l'instant T. Nous avons affaire à un prestataire qui, jusqu'à présent, a donné pleine satisfaction, dont les données sont régulièrement exploitées par les uns et les autres. Il existe assez peu de sociétés dans ce domaine-là mais s'il faut en rechercher une autre, pourquoi pas ?

André BLUZE

Comment font-ils leur travail ?

Marc TOURELLE

Ils se déplacent lorsque c'est nécessaire. En général, ils regroupent toutes leurs interventions puisqu'ils ont un certain nombre de clients en région parisienne.

André BLUZE

Dans le contrat qui a été signé, les déplacements sont inclus ?

Marc TOURELLE

Je ne saurais pas te dire, André, adresse ta question de façon précise pour que l'on puisse répondre de façon précise, mais ce soir je ne peux pas te donner le détail du contrat.

André BLUZE

J'ai une autre question et une suggestion pour le marché public des travaux d'aménagement de la salle associative Jacques Moreau. Il serait souhaitable d'avoir une sorte de plan de disposition puisqu'il y a 13 lots de travaux. Pour savoir déjà exactement, pour les Noiséennes et Noiséens, comment sera organisée cette salle.

Marc TOURELLE

Je ne sais pas si les plans sont disponibles et communicables, mais nous pouvons tout à fait donner l'information.

André BLUZE

Pour montrer exactement quel est le type de réalisation et la finalité. Tous ces lots qui ont été acceptés n'entraîneront pas de surcoûts supplémentaires ?

Marc TOURELLE

C'est la grande question, il y a toujours des aléas de chantier.

André BLUZE

Dans la mesure où c'est une salle neuve, les aléas de chantier...

Marc TOURELLE

Oui, ce sont des aménagements intérieurs, nous ne devrions normalement pas avoir trop de surprises, mais je reste toujours très prudent. Dès que l'on aborde la question d'un chantier, par expérience il faut toujours avoir beaucoup de prudence, mais il n'y a pas de raison que les choses dérapent.

André BLUZE

Par rapport à ce que tu avais annoncé lorsque j'avais posé la question, à quel moment se fera la livraison ?

Marc TOURELLE

J'espère que nous pourrons l'inaugurer en septembre, c'est ce qui est prévu.

André BLUZE

Hors aléas de chantier.

Marc TOURELLE

Oui, mais là, c'est hors d'eau normalement, sauf défaillance d'une entreprise, ce qui malheureusement arrive de plus en plus, nous l'avons vu notamment sur le chantier de la Poste, il n'y a pas de raison de retarder. Un lot a mis un peu plus de temps à être attribué que les autres, mais normalement nous devrions être opérationnels pour la mettre à disposition des associations à compter de la rentrée de septembre.

André BLUZE

Et concernant une dernière décision, lorsque l'on dit que les crédits sont inscrits au budget communal, il serait souhaitable de mettre dans la décision le montant du budget. Il s'agit de la décision « Marché public – travaux d'entretien – grosses réparations de voirie. »

Marc TOURELLE

C'est la phrase classique, dans une décision on met toujours que les crédits sont inscrits au budget.

André BLUZE

Dans les autres, on voit les coûts, ce serait donc bien de le mettre.

Catherine DOTTARELLI

C'est un renouvellement mais il n'y a pas le montant.

Marc TOURELLE

J'ai une question sur ce marché, j'y répondrai donc tout à l'heure. En fait, je peux vous donner tout de suite la réponse mais j'en reparlerai tout à l'heure puisqu'une question m'a été posée. Pour ce marché public, nous ne donnons pas une somme déterminée puisque nous ne savons pas à l'avance combien nous allons consommer. Il y a un minimum dans ce marché public, qui est de 100 000 € et un maximum de 500 000 €, c'est l'enveloppe qui est décidée, après ce sont des bons à tirer.

Dominique SERVAIS

Juste une petite remarque pour la salle Jacques Moreau : a priori, le déménagement des associations se fera plutôt en fin d'année, justement pour respecter la fin du chantier, si cela dérape un peu, que leur entrée puisse se faire correctement.

Marc TOURELLE

Merci de cette précision, Dominique. Magali ?

Magali PRADEL

Pour les espaces verts, les 11 427 € qui sont dans le montant de la décision, c'est en plus de la personne qui a été embauchée, c'est une prestation, c'est bien ça ?

Marc TOURELLE

Oui, nous avons des travaux en régie et des travaux qui sont confiés à une entreprise d'espaces verts.

Avant d'entamer l'ordre du jour de notre conseil municipal, je souhaitais que nous puissions rendre un hommage à Jean-François Raynal. Vous savez qu'il était notre conseiller départemental avec Fabienne, vous savez que sur tous les cantons il y a maintenant deux conseillers départementaux à parité, un homme, une femme. Et lors des dernières élections départementales, sur le canton qui nous concerne de Verneuil-sur-Seine, Jean-François Raynal et Fabienne Devèze avaient été élus.

Jean-François Raynal est décédé, comme l'on dit pudiquement, des suites d'une longue maladie le 5 mars. En tant que remplaçant lors de ces élections, j'ai dû être installé au Conseil départemental dès le 7 mars. Je souhaitais donc vous faire partager l'hommage que j'ai rendu lors de mon installation au Conseil départemental et vous dire quelques mots sur notre conseiller départemental Jean-François Raynal, le faire dans le respect de sa personne, c'est-à-dire de façon simple, sobre, sincère et directe.

« Lors des derniers jours qui ont suivi le décès de Jean-François, chacun des collègues maires de notre canton a pu exprimer sa reconnaissance envers Jean-François, de façon différente mais dans une émotion unanime. Il ne peut y avoir d'émotion s'il n'y a pas de lien fort. Ce lien, Jean-François l'a tissé dès la création de notre nouveau canton il y a dix ans en fondant le Club des 13 devenu depuis le Club des 12, un club réunissant maires et conseillers départementaux. Jean-François nous réunissait régulièrement pour nous informer de l'action du Conseil départemental en faveur des communes. La tradition de notre club voulait que nos réunions se terminent par un déjeuner ou un dîner. Cela témoigne d'une grande qualité que nous connaissions bien à Jean-François, tant pour l'homme que pour l'élu départemental, celle d'être quelqu'un de fédérateur. Avec Fabienne, nous poursuivrons notre belle tradition du Club des 12 de notre canton de Verneuil-sur-Seine.

Et, de façon plus personnelle, je vais vous parler d'un homme sensible, droit et engagé. Il m'a beaucoup appris, je lui dois beaucoup et les mots me manquent. Alors plus que des mots, je regarde des images. La première image est celle de notre dernier déjeuner en tête-à-tête à Poissy, au cours duquel nous avons peu parlé de nos communes ou de politique, mais surtout de la Bretagne, de l'art d'être grand-père et de la grande joie que nous procure la vie de nos familles à qui nous manquons trop souvent.

La deuxième image est celle de la joie de sa présence surprise lors de notre dernière cérémonie des vœux à Noisy-le-Roi, à laquelle il a tenu à assister absolument, ce qui témoigne de sa volonté d'honorer son engagement jusqu'au bout du bout.

Monsieur le président, chers collègues — c'est ce que j'ai indiqué lors de la séance — je viens aujourd'hui à vous en tant que remplaçant de Jean-François mais on ne remplace pas Jean-François, cela n'est pas possible. Alors, en lui succédant, je viens vous dire ma volonté de bien faire au service des Yvelinois, en cherchant à faire miens ce que m'a enseigné Jean-François, moins par ces mots que par son action, par son exemple, l'écoute dans la disponibilité, la constance, la stabilité, le courage et le respect des engagements pris en toutes circonstances. »

L'ensemble du Conseil départemental lui a rendu hommage et je vous propose que nous nous levions pour observer une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence)

Je vous remercie. Je vous propose d'aller dans le vif du sujet.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2024
--

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 ;

L.2311-5 et R.2311-1 ;

VU le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget principal ;

VU le Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget principal ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 13 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Marc TOURELLE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame/Monsieur Guy de Turquet de Beauregard pour le vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

1°) **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la ville de Noisy-le-Roi,

2°) **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement	Montant
Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 051 401,96€
Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 053 425,98€
Résultat de clôture de la section de fonctionnement =A+B	+2 104 827,94€
Section d'Investissement	Montant
Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+532 110,87€
Résultats antérieurs reportés	
Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+3 484 033,58€
Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+4 016 144,45€
Solde des restes à réaliser d'investissement N	+294 932,80€
Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	+6 415 905,19€

3°) **APPROUVE** l'affectation des résultats définitifs 2024 selon la répartition suivante :

- Sur le compte 002 : 2 104 827,94 €

- Sur le compte 001 : 4 016 144,45 €

RAPPELLE que l'état des restes à réaliser 2024 s'établit comme suit :

- Dépenses = 2 005 889,44 €

- Recettes = 2 300 822,24 €

Marc TOURELLE

Vous le savez, il n'y a plus maintenant de compte de gestion et de compte administratif, nous avons un Compte financier unique. Pour commencer, le compte de l'année 2024 et je laisse à Géraldine le soin de vous le commenter.

Géraldine LARDENNOIS

Comme vous le savez, nous sommes passés en M57 en 2023 et 2024 est la première année où nous avons le Compte financier unique. C'est un nouveau document, il y a une présentation un peu différente de ce que l'on avait avant avec le compte de gestion et le compte administratif, il y a notamment plus de données bilanciellles, je ne sais pas si vous l'avez regardé. Et il y a des annexes très détaillées, pour Noisy-le-Roi il y a beaucoup d'annexes vides mais nous avons choisi de les laisser, nous pouvons ainsi voir le niveau de détail qu'il pourrait y avoir.

Notre compte financier unique pour 2024 est en phase de validation. Il ressort de notre exercice 2024 :

- En section de fonctionnement : un résultat de 1 051 401 €, je vous fais grâce des centimes ;
- En investissement : 532 110 € ;
- Lorsque l'on fait les reports des exercices antérieurs, on se retrouve avec un résultat total à affecter de 6 120 972 €.

Et nous allons décliner après reprise des restes à réaliser. Il y aura une partie qui est du résultat d'investissement et une autre partie qui sera affectée au fonctionnement.

Pour l'affectation au fonctionnement, nous vous proposerons d'affecter 2 104 827,94 €, et en investissement : 4 016 144,45 €. Voilà pour les résultats 2024, un total cumulé de 6 415 000 €.

D'où viennent ces résultats ? Comment sommes-nous arrivés à ces résultats ?

Concernant les dépenses, nous constatons une amélioration dans l'exécution budgétaire, puisqu'en moyenne, sur nos dépenses courantes de gestion, c'est-à-dire toutes nos charges, nous avons un réalisé de 96,5 %. Ce qui veut dire que nos prévisions budgétaires sont assez fines et nous réalisons ce que nous avons prévu de réaliser. Il se trouve que si l'on compare au compte administratif de l'année précédente, nous avons une évolution de nos dépenses à caractère général en hausse de 13,9 %. C'est une augmentation conséquente, ce chiffre vient essentiellement de la répercussion de l'inflation sur nos différents contrats, des augmentations que nous avons constatées sur les fluides, les nouveaux marchés où il y a davantage que l'inflation de répercuté. Et nous changeons également certains marchés, de fournisseurs, nous demandons des prestations complémentaires et cela conduit indirectement à des hausses, notamment pour les espaces verts nous avons une augmentation de 76 000 €.

Par ailleurs, dans nos dépenses à caractère général également, nous avons des études, notamment pour Chaponval l'année dernière de 195 000 €, que nous n'aurons pas cette année mais cela nous fait une grosse variation par rapport à 2023. Ce sont donc essentiellement nos dépenses à caractère général qui augmentent plus vite que nos recettes, mais il y a un aspect conjoncturel, notamment lorsque l'on prend en compte l'étude pour le projet Chaponval, c'est vraiment ponctuel, ce n'est qu'une année.

En revanche, tout ce qui concerne les prélèvements, les imputations sur recettes, le prélèvement SRU avait baissé l'année dernière parce que nous avons pu impacter une surcharge foncière payée en 2021. Nous avons donc constaté une baisse entre 2023 et 2024 mais ce n'est pas du tout la tendance. Nous le verrons dans le budget, en 2025 cela augmente, là, c'était aussi conjoncturel. Pour le FPIC, nous avons eu une bonne surprise, il y a eu un reversement de croissance assez important par VGP.

L'augmentation des charges, ce sont donc essentiellement nos charges à caractère général. C'est pour cela que sur le budget 2025, nous sommes encore plus contraints et nous veillons à ce que cela n'augmente pas trop.

Concernant les recettes :

- Le réalisé des produits des services est de 1 352 000 €, supérieur au prévisionnel, cela vient essentiellement de la demande de prestations, notamment en matière scolaire, périscolaire et crèche ;
- Sur les impôts et taxes, nous sommes conformes à nos prévisions, nous sommes à 8 327 000 €, sachant qu'à l'intérieur il y a 7 148 000 € qui sont vraiment la fiscalité directe : taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la compensation au titre de la taxe d'habitation ;
- Les droits de mutation : 584 000 € ;
- Et l'année dernière, il y a eu la taxe d'électricité avec un décalage de 169 000 €, un montant assez important ;

- Et en complément, pour arriver à 8,3 millions d'euros nous avons 417 000 € qui sont l'attribution de compensation que l'on perçoit annuellement de VGP.

Sur les dotations et participations, nous sommes supérieurs à nos prévisions avec 1,4 million :

- Le gros de ces dotations et participations provient de la CAF, c'est donc affecté à la crèche puisque la CAF paye indirectement une partie des prestations pour les familles. Et là, nous avons très souvent des décalages de trimestres, c'est pour cela que nous sommes supérieurs à nos prévisions ;
- En matière de dotation globale de fonctionnement, nous avons perçu 235 000 € l'année dernière, cela va baisser cette année ;
- Et en dotation rurale, nous avons perçu 246 000 €.

Dans le chapitre « Produits de gestion », pour 560 000 €, on retrouve essentiellement les revenus de nos immeubles, le cabinet médical et la Poste. C'est en forte augmentation mais très conjoncturel parce que nous avons bénéficié de reversements de la part de Dalkia suite à l'évolution de coefficients. Et en fait, nous avons eu des reversements l'année dernière au titre de consommations antérieures ; là aussi, c'est conjoncturel.

Nos recettes 2024 s'élèvent à 11 763 000 €.

Magali PRADEL

Excuse-moi, juste pour l'avoir en tête, nous n'avons pas validé le PV du conseil précédent.

Marc TOURELLE

Effectivement, Madame Laloue vient de me le rappeler, je le ferai donc approuver juste après.

Géraldine LARDENNOIS

Avec cette évolution de nos recettes qui est moindre que celle de nos dépenses, puisque nos recettes ont augmenté de 6,4 % et les dépenses de 13 %, nous nous retrouvons avec une épargne nette de gestion qui diminue. Nous sommes quand même toujours dans un seuil positif qui nous permet de couvrir le remboursement de la dette et les intérêts. Mais nous sommes sur une tendance où notre épargne de gestion diminue.

Sur la section d'investissement, 2024 est plutôt marquée par un montant des investissements en baisse parce que nous avons eu de plus petits projets, moins de projets lancés. Et nous voyons que le financement de nos investissements est aujourd'hui majoritairement fait par de l'autofinancement. Il faut que nous allions chercher des subventions pour les projets futurs, nous avons peu de financement aujourd'hui par subventions.

Voilà ce que nous pouvons dire pour les comptes de l'exercice 2024. Nous proposons à ce stade d'affecter l'excédent de fonctionnement en fonctionnement. Les années précédentes, nous avons tendance à en affecter une partie en investissement mais cette année, comme nous allons le voir après, pour le budget nous n'avons pas besoin de rajouter du financement dans la section d'investissement. Nous proposons donc de rester sur une affectation de :

- 4 millions en investissement ;
- Et de 2,1 millions en fonctionnement.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Y a-t-il des questions sur ce Compte financier unique ?

Magali PRADEL

J'aurais voulu avoir le détail des atténuations de produits qui sont passés de 464 000 € à 641 000 €, si c'est possible.

Marc TOURELLE

Il y a l'assurance du personnel, les indemnités journalières, j'imagine que tout cela est dans la maquette.

Géraldine LARDENNOIS

Tu es dans le budget ?

Magali PRADEL

Je suis dans le budget.

Géraldine LARDENNOIS

Mais là nous étions sur le CFU.

Marc TOURELLE

OK, s'il n'y a pas de questions sur le CFU, je vais laisser la présidence à notre grand sage du conseil devant l'éternel, Guy Turquet de Beauregard, qui va présider pour le vote de ce compte financier.

(Monsieur le Maire quitte la salle)

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Contrairement aux apparences, je suis le plus vieux du conseil, j'aurai donc l'honneur de procéder au vote du Compte Financier Unique 2024 et son approbation : qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Trois abstentions et un contre, si je compte bien. Merci, le reste approuve. Nous pouvons peut-être demander au maire de revenir.

(Monsieur le Maire rejoint l'assemblée)

Marc TOURELLE

Merci pour votre confiance concernant le vote de ce Compte financier unique.

Approuvée à la majorité : 3 abstentions (André BLUZE, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME), 1 contre (Magali PRADEL)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 MARS 2025

Marc TOURELLE

Y avait-il des commentaires, des ajouts, des modifications ? Il n'y en a pas, je procède au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Le PV est adopté, je vous remercie.

Approuvée à l'unanimité.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL – EXERCICE 2025

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi de Finances n°2025-127 du 14 février 2025 pour l'année 2025 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2025-03-03-01 du 3 mars 2025 actant la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2025 et le débat ayant suivi ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 13 mars 2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget primitif communal pour 2025 ;

ENTENDU l'exposé du Rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

- 1) **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- 2) **ADOpte** par chapitres et opérations le budget primitif communal de l'exercice 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSE			RECETTE		
Chapitre	Libellé	Crédits Votés (BP+RAR)	Chapitre	Libellé	Crédits Votés (BP+RAR)
011	Charges à caractère général	3 756 000,00 €	002	Résultat reporté	2 104 827,94 €
012	Charges de personnel	4 934 700,00 €	013	Atténuation de charges	40 000,00 €
014	Atténuation de produit	641 000,00 €	70	Produits des services	1 347 500,00 €
65	Charges de gestion courante	1 240 100,00 €	73	Impôts et taxes (sauf 731)	418 800,00 €
66	Charges financières	50 000,00 €	731	Fiscalité locale	7 956 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	74	Dotations et participations	1 419 800,00 €
68	Dotation aux amortissements et provisions	161 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	405 500,00 €
042	Opération d'ordre	1 410 000,00 €	76	Produits financiers	- €
023	Virement à la section d'investissement	1 526 200,00 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
			78	Reprises amortissement, dépréciations...	1 000,00 €
			042	Opérations d'ordre	25 172,06 €
TOTAL		13 720 000,00 €	TOTAL		13 720 000,00 €

INVESTISSEMENT					
DÉPENSE			RECETTE		
Chapitre	Libellé	Crédits Votés (BP+RAR)	Chapitre	Libellé	Crédits Votés (BP+RAR)
001	Résultat antérieur	- €	001	Résultat antérieur	4 016 144,45 €
16	Emprunts et dettes assimilées	319 000,00 €	021	Virement de section à section	1 526 200,00 €
21	Hors opération - Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	10	Dotations et fonds propres	590 669,31 €
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00 €	13	Subventions d'investissement	147 164,00 €
21	Autres immobilisations financières	474 000,00 €	16	Emprunt / Dépôt de garantie	15 000,00 €
040	Opérations d'ordre	25 171,06 €	27	Autres immobilisations financières	474 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €	024	Cessions patrimoine	- €
			040	Opérations d'ordre	1 410 000,00 €
			041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €
	Opération 101 - Bâtiments	696 289,50 €			
	Opération 102 - Espaces Verts	85 000,00 €			
	Opération 103 - Informatique	131 940,00 €			
	Opération 105 - Programme de voirie	240 000,00 €			
	Opération 107 - Urbanisme	50 000,00 €			
	Opération 108 - Cimetière	505 000,00 €			
	Opération 112 - Vidéo Protection	30 000,00 €			
	Opération 116 - Rénovation Eclairage Public	50 000,00 €			
	Opération 121 - Trx Église St Lubin	130 000,00 €			
	Opération 123 - Circulations douces	590 000,00 €			
	Opération 125 - Création CTM	260 000,00 €			
	Opération 126 - Aménagt Locaux La Poste	30 000,00 €			
	Opération 127 - Aménagt Salle Jacques Moreau	348 000,00 €			
	Opération 128 - Réfection Cours d'écoles	350 000,00 €			
	Opération 130 - Quartier du Parc	235 000,00 €			
	Opération 211 - Bassin	194 000,00 €			
	Opération 512 - Petite enfance	10 000,00 €			
	Opération 513 - Scolaire	15 000,00 €			
	Opération 515 - Sports	25 710,00 €			
	Restes à réaliser 2024	2 005 889,44 €		Restes à réaliser 2024	2 300 822,24 €
TOTAL		7 440 000,00 €	TOTAL		10 880 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		21 160 000,00 €	TOTAL GÉNÉRAL		24 600 000,00 €

Marc TOURELLE

Merci à Géraldine de nous en faire une synthétique présentation.

Géraldine LARDENNOIS

Nous venons d'adopter le CFU 2024, ce qui fait que dans le budget 2025 on intègre les résultats de 2024 dont on vient de parler : 4 millions en investissement et 2,1 millions en fonctionnement.

Ce qui fait que le total du budget présenté en fonctionnement est totalement équilibré pour 13 720 000 € ; en investissement, on voit que les recettes sont supérieures aux dépenses, avec un excédent puisque l'on a 10 880 000 € en recettes et 7 440 000 € en dépenses parmi les inscriptions budgétaires que nous vous proposons.

Voilà donc les grands équilibres de notre budget.

Sur la partie recettes de fonctionnement, nous budgétions une hausse globale de 5 %, laquelle doit provenir de la partie « produits des services des domaines », puisqu'il y a notamment une revalorisation des tarifs des cantines, cela augmente matériellement les produits mêmes si, en charge, nous avons une augmentation du coût des denrées. Et dans cette même partie « produits des services des domaines », une redevance d'occupation du domaine public est budgétée à 43 000 €, puisque nous avons voté les tarifs précédemment et que ce n'était pas budgété les années précédentes.

Pour la partie impôts et taxes, au global, lorsque l'on prend le détail du budget, le chapitre 73, il n'y a pas d'augmentation. Mais, en pratique, il y en a une pour la partie fiscalité directe locale, donc la taxe foncière, de 1,7 %, c'est l'augmentation des bases votée en loi de finances. Là, on compare de BP à BP quand je parle d'augmentation, ce n'est pas entre le budget 2024 et le budget 2025, ce n'est pas par rapport au réalisé.

Pour les droits de mutation, nous avons prévu 500 000 € l'année dernière et cette année nous prévoyons 550 000 € puisque le résultat 2024 est de 584 000 €.

Actuellement, sur le chapitre 73, il n'y a pas d'augmentation pour les impôts mais, en pratique, il y a de petits ajustements qui se font entre les différentes lignes.

Pour la partie dotations, c'est pareil, le chapitre 74 augmente de 14 %. À l'intérieur, on a des variations très différentes :

- Une variation très forte à la baisse de la DGF qui passe à 550 000 € ;
- La dotation solidarité rurale passe de 270 000 à 291 000 € ;
- En revanche, ce sont vraiment les participations CAF qui conduisent à cette augmentation de 14 % de la partie dotations et participations.

Pour la partie « produits de gestion courante », ce sont les loyers du domaine public et une demie année est prévue sur la phase 2 de la Poste.

Voilà pour les recettes, plus de 90 % d'entre elles sont issus des impôts : 1,7 % d'augmentation de base, ce qui fait à peu près 116 000 € pour la commune. Nous n'avons pas prévu d'augmentation dynamique parce qu'il n'y a pas de gros projets qui rentrent en fiscalité cette année, ce n'est vraiment que l'évolution des bases.

Pour les dépenses, de BP à BP, nous sommes encore sur une augmentation de 11,13 %, mais là aussi il y a des évolutions différentes selon le type de dépense. Par exemple, sur les charges à caractère général, l'année dernière nous avons constaté 13 %, là, on ne prévoit que 5,6 % d'augmentation. Parce que, comme nous l'avons dit, nous supprimons les accompagnements pour Chaponval qui étaient ponctuels, et pour Montgolfier cela diminue. En revanche, la partie énergie augmenterait de 20 % au budget.

Sur la partie charges de personnel, nous constatons une augmentation de 6,8 %, nous arrivons à un budget de 4 934 000 €. Cette évolution peut s'expliquer par divers facteurs, d'une part, le remboursement de certains services qui donnent lieu à des recrutements supplémentaires. Au

moment du DOB, nous en avons parlé, il y a un impact de 100 000 € sur les cotisations retraite pour les agents titulaires. Et, bien entendu, il y a toujours les aspects Glissement vieillesse technicité, les évolutions d'échelon des agents. En revanche, pour cette année, il n'y a pas d'évolution de la valeur du point d'indice, il n'y a donc pas d'augmentation générale.

Sur le poste atténuation de produits, les 641 000 € dont parlait Magali, l'augmentation vient essentiellement du prélèvement DILICO dont nous avons également parlé, le Dispositif de lissage conjoncturel, au moment du DOB. C'est un prélèvement que fait l'État sur les collectivités territoriales, aussi bien les Régions, les Départements et les communes. Et pour Noisy, cela s'élèverait, au dernier calcul qui n'était pas le final, à 127 000 €. C'est un prélèvement au niveau national à hauteur de 2 milliards répartis entre les Régions, les Départements et les communes qui dépassent certains indices et qui sont redevables de ce prélèvement. Sachant que cela est présenté comme un dispositif d'épargne forcée, c'est-à-dire que l'on nous prélève aujourd'hui 127 000 €, dont 90 % seraient reversés aux communes sous trois ans, en trois fois.

L'augmentation de nos atténuations de produits vient de là et vient également de la pénalité SRU. Nous en avons reçu la notification pour 2025 et elle passe à 290 000 €, alors que l'année dernière, avant imputation de la surcharge foncière, elle était à 260 000 €.

Pour la partie charges de gestion courante, un total de 1 240 000 € qui augmente de 16 %. Nous retrouvons également des dépenses contraintes comme la contribution au Service départemental d'incendie. Il y avait également une augmentation constatée, dont nous avons également parlé au moment du DOB, sur la subvention au CCAS. Puisque du fait que les travaux à la RPA sont refacturés par le bailleur à la RPA et au CCAS, nous venons combler les dépenses du CCAS qui augmentent, au niveau de Noisy, de 95 000 € cette année.

Pour les subventions aux associations, nous avons une augmentation par rapport à l'année dernière de 65 000 €, qui est en fait une fausse augmentation puisque c'est l'opération ANTOURA, c'est donc à la fois une charge et un produit.

Sur la partie charges financières, nous sommes en baisse, nous passons de 66 000 € à 50 000 €, du fait qu'il y a deux emprunts qui arrivent à échéance dans l'année, nous n'aurons donc pas 12 annuités.

Au final, avec ces nouvelles dépenses contraintes et cette évolution pas très importante de nos recettes, nous nous retrouvons, en prévisionnel, avec une épargne nette de 452 000 € et une épargne brute, une capacité d'autofinancement de 756 000 €. Sachant que les années précédentes nous étions quasiment toujours au-dessus de 1 million d'euros en épargne brute prévisionnelle. Là, nous sommes sur une trajectoire un peu compliquée pour cette année pour trouver les ressources les années suivantes.

Sur la partie investissement, en recettes : 8,5 millions, ce sont essentiellement des résultats antérieurs, nous avons peu de recettes extérieures, nous avons quelques subventions mais c'est relativement minime.

Sur nos dépenses d'investissement, nous avons prévu ce que nous appelons des dépenses hors opérations, des dépenses d'ordre, parmi lesquelles nous prévoyons de verser une subvention de surcharge foncière pour 200 000 € pour des projets de logement social, notamment sur Montgolfier. Et si cette surcharge foncière est dépensée en 2025, elle viendra compenser la pénalité de 2027.

Comme d'habitude, toujours en investissement, on décide des dépenses récurrentes des programmes. Sur la partie dépenses récurrentes, nous avons baissé puisque nous sommes passés de 1,5 million à 850 000 €. C'est aussi une baisse technique, nous nous sommes rendu compte que nous mettions parfois dans le courant du non-courant. Là, nous avons vraiment voulu réduire le courant au strict minimum, c'est-à-dire vraiment les opérations qui vont se refaire d'année en année alors qu'avant nous avions un peu tendance à mélanger les choses.

Nous nous retrouvons donc avec 850 000 €, la majorité est pour les bâtiments : 315 000 €, de l'entretien, des peintures d'écoles, le remplacement de portes cassées, etc. Pour la voirie : 240 000 €, alors qu'auparavant nous étions sur des montants plus élevés, mais là, il s'agit de la réparation presque d'urgence. Par exemple, pour le bassin d'apprentissage, nous avons prévu 755 000 € l'année précédente et on ne prévoit que 5 000 € cette année mais, en revanche, les travaux sont faits dans une opération individualisée.

Sur la partie opérations individualisées, on arrive à 3 126 410 €. Là, nous retrouvons aussi les bâtiments, avec des opérations plus individualisées, il s'agit vraiment des bâtiments communaux existants, il y a notamment :

- L'opération des menuiseries de la mairie ;
- Le cimetière : 500 000 €, ce sont des projets de travaux pour la construction d'un nouveau cimetière ;
- La finalisation de l'église pour 125 000 € ;
- Les circulations douces : 590 000 € ;
- Sur le quartier Montgolfier, il n'y a pas de projets d'investissements sur ce budget-là ;
- Pour la création du CTM : 260 000 €, c'est essentiellement la gestion du transfert du CTM sur le site de Chaponval ;
- La finalisation de la Poste : on rajoute 30 000 €, c'est un peu le sujet dont on parlait des aléas de travaux ;
- L'aménagement de la salle Jacques Moreau : 340 000 € ;
- Il y a un projet de réfection des cours d'école, ce serait l'école du parc, Jules Verne : 350 000 € ;
- Et également un projet au quartier du parc où il y aurait de la rénovation, à la fois devant l'école et du quartier, le chemin devant l'école ;
- Et des travaux sur le bassin, notamment les goulottes, pour 189 000 € ;
- On arrive à un total de 3 126 410 €.

Voilà pour nos opérations individualisées, même s'il n'y a pas de gros projets nouveaux, il y a quand même pas mal de chantiers qui vont occuper les équipes toute l'année.

Sur la partie gestion de la dette, nous avons un capital restant dû en dette de 1 879 000 € au 1^{er} janvier 2025, l'annuité sera de 304 000 €. Nous avons cinq lignes d'emprunt dont deux qui vont finir en cours d'année 2025. Nous sommes donc sur une capacité d'endettement confortable pour une commune de notre strate, si le besoin s'en faisait sentir nous avons capacité à emprunter.

Voilà pour le budget 2025.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine, pour cette présentation synthétique et néanmoins complète. Et bravo aux équipes d'avoir pu boucler un budget avec toutes ces contraintes et un porte-parole du gouvernement qui dit que 2026 sera un cauchemar. Pour nous, ce n'est pas encore un cauchemar, mais c'est vrai que cela devient un peu complexe, notamment avec cette dernière opération DILICO, dont l'information nous est parvenue alors que le budget était pratiquement bouclé. Mais c'est difficile pour tout le monde, pour les communes, pour l'État et je dirais encore plus pour les Départements. Y a-t-il des questions sur ce budget ?

André BLUZE

J'ai une question : je voudrais avoir une explication sur la dation Cornouiller 2 à 474 000 €.

Marc TOURELLE

La dation Cornouiller 2, c'est la salle Jacques Moreau.

André BLUZE

Et les opérations patrimoniales à 400 000 €, c'est quoi ?

Géraldine LARDENNOIS

Ce sont des écritures d'ordre. Un gros travail a été fait puisque nous avons un inventaire physique avec du matériel, un empilage de travaux, de factures et là, c'est du nettoyage, de l'apurement. En fait, cela vient directement impacter la situation nette, cela ne se traduit pas par des dépenses, c'est vraiment du nettoyage de matériels obsolètes, de portes qui ont déjà été remplacées trois fois, c'est vraiment du nettoyage d'inventaire.

Marc TOURELLE

Merci. D'autres questions ? Merci, en tout cas, pour tout ce travail, je mets ce budget aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Approuvée à la majorité : 4 contre (Magali PRADEL, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME)

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2025

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi de Finances n°2025-127 du 14 février 2025 pour l'année 2025 ;

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1636 sexies ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2025-03-03-01 du 3 mars 2025 actant la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2025 et le débat ayant suivi ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 13 mars 2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2025 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

1) **FIXE** comme suit les taux d'imposition des taxes suivantes pour 2025 :

- Taxe d'habitation	12,39 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,53 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63,64 %

2) **DIT** que la recette correspondante est inscrite au budget communal, article 73111.

Marc TOURELLE

Nous en avons parlé dans le temps puisque, Géraldine l'a dit, nos principales recettes sont les impositions. Concernant les taux, je laisse la parole à Géraldine.

Géraldine LARDENNOIS

Concernant les taux d'imposition que l'on doit voter chaque année, il est proposé de maintenir les taux d'imposition actuels, qui n'ont pas été modifiés depuis 2011, à savoir :

- Pour la taxe d'habitation : 12,39 % ;
- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,53 % ;
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,64 %.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Comme tu l'as dit, les taxes foncières n'ont pas été modifiées depuis 2011, et encore je me souviens, en 2011 c'était technique. Nous restons donc que sur les mêmes taux :

- 12,39 % pour la taxe d'habitation ;
- 25,50 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 63,64 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, merci.

Approuvée à la majorité : 1 abstention (Magali PRADEL)

SUBVENTIONS COMMUNALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S. POUR L'ANNÉE 2025

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-7 et L.2131-11 ;

VU l'avis de la Commission Sports et Jeunesse réunie le 20 janvier 2025 ;

VU l'avis de la Commission Culture, Animation et Jumelage réunie le 17 février 2025 ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 13 mars 2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'adoption des subventions à verser par la Commune pour l'année 2025 aux associations et au C.C.A.S. ;

ENTENDU l'exposé du Rapporteur ;

1) **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2025 les subventions suivant le tableau ci-joint :

Nom de l'organisme	Pour mémoire BP 2024	BP 2025
Fonction 024 - Aide aux associations (autres)	18 200 €	21 800 €
Accueil des Villes Françaises	1 100 €	1 200 €
Association des Anciens Maires et Adjointes des Yvelines ADAMY	150 €	150 €
Amicale Franco-Allemande	800 €	800 €
Amicale Franco-British	- €	1 500 €
Association Internationale des Combattants et Sympathisants - Services de renseignement	- €	200 €
Association Renaissance du Patrimoine Noisy-le-Roi / Bailly	1 800 €	1 800 €
Cèdre Loisirs	800 €	850 €
Comité d'activités culturelles	4 000 €	4 000 €
Cultura Science 78	1 000 €	1 000 €
Le Rideau Rouge	1 000 €	1 000 €
Le Rond-Point	2 750 €	2 800 €
Nom de l'organisme	Pour mémoire BP 2024	BP 2025
Noisy Bailly En Transition	- €	1 000 €
Souvenir Français	1 000 €	1 000 €
UNC Section 78	600 €	600 €
Yvelines Beers Festival	3 200 €	3 900 €
Fonction 048 - Coopération Internationale	8 000 €	8 000 €
Comité de Jumelage	8 000 €	8 000 €
Fonction 201 - Enseignement - Apprentissage	200 €	200 €
Association Soutien Scolaire Bailly-Noisy	200 €	200 €
Fonction 211 - École Maternelle	699 €	740 €
Coopérative scolaire Maternelle La Fontaine	296 €	325 €
Coopérative scolaire Maternelle Kergomard	403 €	415 €
Fonction 212 - École élémentaire	4 440 €	4 340 €
Coopérative scolaire élémentaire Le Cèdre	2 350 €	2 320 €
Coopérative scolaire élémentaire Jules VERNE	2 090 €	2 020 €
Fonction 222 - Enseignement du deuxième degré	3 070 €	3 070 €
Collège Quintinie	3 070 €	3 070 €
Fonction 313 - Bibliothèque	14 000 €	14 000 €

Lecture & Culture	14 000 €	14 000 €
Fonction 30 - Sports	38 490 €	35 740 €
ASS Football SFCBN	7 200 €	7 200 €
ASSOCIATION BASKET NOISY BAILLY	3 600 €	3 600 €
ASSOCIATION DE PÉTANQUE	300 €	350 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE DE LA QUINTINIE	1 000 €	1 000 €
ASTTBN (TENNIS DE TABLE)	2 600 €	2 000 €
BADMINTON	340 €	340 €
CERCLE D'ESCRIME	1 000 €	1 000 €
JUDO CLUB DE BAILLY-NOISY LE ROI	1 000 €	1 000 €
CLUB GYMNIQUE	1 100 €	1 100 €
OLYMPIQUE CLUB DE BAILLY	2 000 €	2 250 €
RUGBY CLUB YVELINES	700 €	500 €
TAI JITSU	1 000 €	1 200 €
TENNIS CLUB	3 000 €	3 000 €
COLLÈGE QUINTINIE (SECTION TENNIS)	750 €	750 €
VÉLO CLUB	800 €	800 €
YOGA ET MÉDITATION	1 000 €	1 500 €
YOGA ET SOPHROLOGIE	400 €	400 €
TRAIL	3 000 €	3 000 €
TRITONS	6 000 €	3 000 €
PIROUETTE	600 €	700 €
GOLF EN VAL DE GALLY	600 €	600 €
PROVISION FORUM DES ASSOCIATIONS	500 €	450 €
Fonction 338 - Autres activités pour les jeunes	35 000 €	35 000 €
EMAJE	30 000 €	30 000 €
	Pour mémoire BP 2024	BP 2025
Nom de l'organisme		
Scouts Unitaires de France	2 500 €	2 500 €
Scouts et Guide de France	2 500 €	2 500 €
Sous-Total Association	122 099 €	122 890 €
Fonction 420 - Actions sociales	399 948 €	496 797 €
Centre Communal d'Actions Sociales	399 948 €	496 797 €
Total	522 047 €	619 687 €

2) **PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-11 du Code général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- Jérôme DUVERNOY

3) **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif de l'exercice 2025 adopté ce jour et imputée au chapitre 65, articles 657363 (C.C.A.S.) et 65748 (associations).

Géraldine LARDENNOIS

Nous venons de voter le budget et là, nous devons voter une autorisation d'attribution des subventions aux associations communales. Il faut donc décider de l'attribution nominative à chaque association. Nous avons le détail dans le tableau, dont :

- Le CCAS : 496 797 € ;
- Les associations sportives, pour les jeunes, culturelles, bibliothèque, jumelage, elles ont toute été vues dans des commissions d'attribution et ont été décidées et validées par ces commissions selon leur mode d'attribution propre. Pour les associations sportives : 35 740 €, l'année dernière c'était 38 490 € ;
- Les associations pour les jeunes : 35 000 €, c'était le même montant que l'année dernière ;
- Les associations culturelles : 21 800 € ;

- La bibliothèque : 14 000 €, c'était la même chose l'année dernière ;
- Les coopératives des écoles : 8 350 €, c'était le même montant l'année dernière ;
- Et le jumelage : 8 000 €.

Marc TOURELLE

Merci. Y a-t-il des questions avant de voter ces subventions ? Magali.

Magali PRADEL

L'amicale franco-allemande et l'amicale franco-britannique font partie du comité de jumelage ou est-ce à part ?

Marc TOURELLE

C'est bien que tu en parles parce que j'aurais dû en parler dans les informations générales, c'est en plus. Nous avons effectivement un comité de jumelage qui s'occupe de Godella et Albion et deux associations, l'une tournée vers l'Allemagne et l'autre vers l'Angleterre.

C'est d'actualité puisqu'il y a 10 jours j'ai accompagné une délégation en Allemagne sur la ville de Bietigheim, à l'invitation du maire de la ville, Constantin Braun. J'étais accompagné par le maire de Bailly, Jaques Alexis, et nous y sommes donc allés pour une première rencontre, puisque l'intérêt noté pour cette ville semble être partagé. Nous espérons en tout cas que cela puisse déboucher vers une amitié franco-allemande et donc vers l'organisation d'activités autour de cette amitié, ce que souhaitent les villes de Bailly et Noisy puisqu'effectivement nous sommes l'une des rares villes, à 50 km à la ronde, à ne pas être jumelée avec une ville allemande.

Quant à l'association franco-britannique, les deux associations ont beaucoup de sympathisants et d'adhérents qui sont favorables à un rapprochement. Nous ne sommes donc pas inquiets sur la façon dont les choses vont pouvoir s'organiser. C'est l'espérance de pouvoir, un jour, rentrer dans un jumelage mais, pour le moment, nous sommes davantage dans les fiançailles que dans le mariage, nous sommes dans la pré-connaissance. À titre personnel et pour la ville, je me réjouis que l'on puisse donner la possibilité, que des citoyens puissent donner la possibilité à d'autres citoyens, puisque ce sont bien des forces associatives et citoyennes qui sont à l'action, que des choses puissent se développer sur ces deux pays.

Magali PRADEL

Pour l'instant, il n'y a donc pas vraiment d'activités.

Marc TOURELLE

Il y a le projet d'avoir des activités. En ce qui concerne en tout cas l'Allemagne, la prochaine étape c'est la visite du maire allemand qui devrait se faire dans les mois qui viennent. Derrière tout cela, il y a des rendez-vous avec les diverses associations : le tennis, le foot, toutes les grandes associations qui peuvent porter des activités, c'est cela l'intérêt. L'intérêt n'est pas de se serrer la pince, de se dire « Guten tag », « Auf wiedersehen » et « A l'année prochaine », l'idée est qu'il y ait vraiment du concret et qu'il puisse y avoir, à la fois des concerts, des choses culturelles, des choses associatives, des fêtes communes comme nous allons en vivre lors de la prochaine Fête du Cèdre. Mais effectivement, cela repose bien sur des choses concrètes à développer.

Y a-t-il d'autres questions ? Jérôme ?

Jérôme DUVERNOY

Comme chaque année, en tant que cofondateur de l'association Cultura Sciences 78, je ne souhaite pas prendre part au vote pour l'attribution d'une subvention à cette association.

Marc TOURELLE

Très bien, merci beaucoup.

André BLUZE

J'ai la suggestion de mettre dans le PV que Jérôme ne fait pas partie du vote de la délibération.

Marc TOURELLE

Oui, bien sûr, on le mettra.

André BLUZE

Je voudrais avoir plus de renseignements sur l'Association internationale des combattants et sympathisants au service des renseignements. Qu'ont-ils à faire à Noisy ? Y a-t-il des espions cachés à Noisy ?

Marc TOURELLE

Deux choses : la première, la délégation départementale est domiciliée à Noisy. La deuxième chose, le responsable et président de la délégation Île-de-France n'est pas noiséen, il est baillacois, mais il a tout de même choisi d'élire domicile à Noisy pour l'association. Celle-ci intervient dans le cadre du Passeport du civisme, dont les interventions sont très appréciées, à la fois des enseignants et des élèves. Monsieur Jah fait beaucoup d'interventions, de conférences, d'informations sur tout ce qui concerne, à la fois l'importance du renseignement mais aussi de la citoyenneté.

D'ailleurs, nous avons en projet l'organisation d'une conférence, après la magnifique conférence sur le nucléaire que nous avons pu vivre. La personne nous propose une conférence qui aura lieu avant l'été sur les fichiers et casiers judiciaires en France et en Europe en 2025, question très importante. C'est quelqu'un de très sérieux, la subvention est donc accordée, si nous l'acceptons, au regard de l'activité qu'il mène dans le cadre du Passeport du civisme.

Y a-t-il d'autres questions sur ces subventions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de les mettre aux voix. Concernant l'attribution de ces subventions, qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, celle de Michel Boisramé. Merci.

Approuvée à la majorité : 1 abstention (Michel BOISRAMÉ)

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;
VU les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
VU la décision du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc n°dB.2024.045 du 19 septembre 2024 relative aux modalités de calcul et de répartition par commune du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT que la commune de Noisy-le-Roi effectue des travaux de réfection de la cour de l'école Jules Vernes et du passage piéton entre les écoles Jules Vernes et La Fontaine, dont le coût s'élève à 404 166,67€ HT ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc propose de financer via le fonds de concours de retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale aux communes, tout équipement en investissement (travaux, acquisitions) prévu ou déjà mandaté sur l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT que le Bureau Communautaire du 19 septembre 2024 a défini les enveloppes par commune pour l'année 2024, et que la commune de Noisy-le-Roi se voit attribuer une enveloppe d'un montant de 147 164,00 € ;

CONSIDÉRANT qu'une demande doit être déposée par la commune de Noisy-le-Roi pour obtenir le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances lors de sa séance du 13 mars 2025 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

- 1) **SOLLICITE** la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc pour l'attribution d'un fonds de concours d'investissement dans le cadre des travaux de réfection de la cour de l'école Jules Verne et du passage piéton entre les écoles Jules Verne et Jean de La Fontaine, pour un montant de 147 164,00€ au titre de l'exercice 2025.

- 2) **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels :

Aménagement Cabinet médical	Montant € HT
Coût de l'opération	404 166,67 €
Participation de la CAVGP (36,41%)	147 164,00 €
Participation du Conseil Départemental	0,00 €
Participation du Conseil Régional	0,00 €
Autres – Agence de l'Eau	0,00 €
Autofinancement de la commune	257 002,67 €

- 3) **PRÉCISE** que le fonds de concours sollicité à Versailles Grand Parc représente 36,41 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5-VI du Code général des collectivités territoriales.
- 4) **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires pour la demande d'attribution des fonds de concours ainsi que tous les documents subséquents.

Géraldine LARDENNOIS

Versailles Grand Parc nous reverse une partie de la croissance générée sur la communauté d'agglomération, une partie en fonctionnement par une prise en charge d'une partie de notre SPIC, et l'autre partie au travers d'un fonds de concours qui peut servir pour financer une opération d'investissement.

L'année dernière, au titre de la croissance 2024, il nous a été attribué un fonds de concours de 147 164 €.

La délibération qui vous est proposée est de demander à Versailles Grand Parc de verser cette somme au titre des travaux que nous allons réaliser dans le cadre des cours d'école, où l'enveloppe est fixée à 404 000 €, puisqu'il faut toujours qu'il y ait un reste à charge minimal de 30 % pour la commune.

Il est donc demandé au maire de prendre toutes les diligences pour demander le versement de cette somme auprès de VGP.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. J'ajoute que cette délibération fait également l'objet d'une délibération côté Versailles Grand Parc. Y a-t-il des questions sur ce fonds de concours ? Pas de questions, je mets donc on voit cette demande de fonds de concours de VGP : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Approuvée à l'unanimité.

CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA VILLE DE VERSAILLES, VERSAILLES GRAND PARC ET LA VILLE DE NOISY-LE-ROI DU SERVICE COMMUN EN MATIERE D'INTERVENTIONS DE PROXIMITE SUR LES AVALOIRS – 2022/2026
--

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-4-2 à L.5211-4-3 ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 61 et suivants ;
VU la délibération n°2019.09.12.05 de la commune de Noisy-le-Roi du 9 décembre 2019 portant clôture du budget annexe d'assainissement au 31 décembre 2019 ;
VU la délibération n°D.2023.06.7 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2023 portant mutualisation de service entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et certaines de ses communes membres ;

VU la délibération n°D.2023.06.46 du Conseil municipal de Versailles du 9 juin 2023 portant sur la mutualisation de services entre la ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles

Grand Parc, ainsi qu'avec certaines de ses communes membres ;
VU le budget de l'exercice en cours ;
VU l'avis de la commission finances du 13 mars 2025 ;
CONSIDERANT que pour une meilleure action du service public d'assainissement sur le territoire de Noisy-le-Roi et notamment dans le suivi des interventions de proximité des avaloirs, il est opportun de mutualiser le directeur des services techniques ;
ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

- 1) **APPROUVE** l'adhésion de la ville de Noisy-le-Roi au service commun en matière d'intervention de proximité sur les avaloirs.
- 2) **APPROUVE** la convention de mutualisation des services passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la ville de Versailles et la ville de Noisy-le-Roi.
- 3) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution.
- 4) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Géraldine LARDENNOIS

VGP a repris la compétence assainissement il y a deux ans, et lors de la reprise de cette compétence il n'a pas été mis en place de mutualisation pour gérer les avaloirs, il y a eu un oubli. Là, essentiellement en rattrapage, il s'agit de mettre en place une convention pour que les services assainissement et eaux pluviales, qui sont maintenant de la compétence de VGP, puissent faire intervenir à la demande des communes les DST des communes, moyennant bien entendu paiement en fonction du temps passé et de la nature des travaux engagés, pour gérer les interventions sur les avaloirs.

Il est donc proposé de signer cette convention qui ne nous engagera qu'autant que de besoin pour d'éventuelles réparations.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Y a-t-il des questions sur cette grave problématique des avaloirs ? Il n'y a pas de questions, je mets donc cette convention aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Approuvée à l'unanimité.

JEUNESSE-EMAJ : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025

VU la loi n°2000-231 du 12 avril 2000, article 10 ;
VU le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant le montant à 23 000 € ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1611-4 ;
VU la délibération du 7 avril 2025 portant attribution des subventions 2025 aux associations ;
VU l'avis de la Commission Sports et Jeunesse ;
CONSIDÉRANT l'objet de l'association E-Maj et l'intérêt des actions menées auprès de la jeunesse pour la commune ;
CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
ENTENDU l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens telle qu'annexée à la présente délibération.

Marc TOURELLE

Cette convention est obligatoire à partir d'un montant de 23 000 € de subvention. Celles-ci concernent l'association EMAJ et je laisse Marie-France la présenter.

Marie-France AGNOFE

Bonsoir à tous. Effectivement, nous venons de voter une subvention concernant EMAJ. Comme vous le savez, la réglementation est de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens pour toute subvention supérieure à 23 000 € pour une année.

La convention d'objectifs, telle qu'elle a été présentée en annexe, garde un squelette avec cinq axes principaux que je vais rappeler :

- Développer l'autonomie et le sens des responsabilités ;
- Favoriser la création, l'expression artistique, l'ouverture sur les arts ;
- Participer à la vie locale : solidarité, actions citoyennes, liens intergénérationnels ;
- Etre bien dans sa tête et dans son corps ;
- Et accompagner l'orientation professionnelle, la recherche de stages, de jobs.

Pour 2025, la convention a été légèrement remaniée, de façon à prendre en compte les différents projets que nous proposons et imposons en termes d'objectifs pour l'année 2025. Essentiellement, une participation accrue à la vie locale. On sait que l'association EMAJ participe à un certain nombre d'événements, pour les citer :

- Fête du vélo ;
- Octobre rose ;
- Un certain nombre d'événements organisés par le CMJ.

L'idée étant également, avec EMAJ, de les associer à l'accompagnement pour un projet CMJ qui leur tient à cœur, à savoir la mise en place d'une bibliothèque de jeux. Et une légère modification concernant le versement de la subvention qui s'effectue en deux temps : à la signature de la convention et également à la fin de l'exercice d'EMAJ qui est un peu en décalé, étant du mois d'août jusqu'en septembre de l'année suivante. Le but est d'avoir une cohérence de versement par rapport à l'exercice d'EMAJ.

Le versement de la subvention est de 30 000 €, pour répondre au coût estimé sur l'année 2025, sachant que l'association mobilise également d'autres partenaires.

La délibération est donc d'autoriser le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens, telle qu'annexée à la présente délibération.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-France. Y a-t-il des questions sur cette convention d'objectifs que nous votons d'année en année ?

André BLUZE

J'ai une question : qui sont les partenaires ?

Marie-France AGNOFE

Essentiellement la CAF.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-France. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix cette convention : qui est content ? Qui s'abstient ? Merci.

Approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Marc TOURELLE

Nous allons donc finir avec des questions qui nous ont été adressées par Madame Fortuné-Schmitt.

Concernant la réponse écrite à l'association, un mail vous a été adressé avec la copie de la réponse adressée ce jour même à son auteur.

Magali PRADEL

J'ai une question concernant la réponse. Ce monsieur demandait confirmation qu'il n'y avait aucun souci sur le local. J'ai donc compris que vous faisiez faire l'analyse des mesures.

Marc TOURELLE

Nous avons fait les mesures le 5 mars.

Magali PRADEL

Pour l'instant, nous n'avons donc pas la réponse.

Marc TOURELLE

Nous l'aurons dans les jours qui viennent puisqu'il y a six semaines de délai, nous devrions donc avoir la réponse d'ici deux semaines, et en fonction de la réponse nous aviserons.

Magali PRADEL

Et pour l'instant, il y a une activité de l'association.

Marc TOURELLE

Oui, tout à fait.

La deuxième question concernait la fermeture de l'espace de restauration au Sibano et je laisse Salvador en parler.

Salvador-Jean LUDENA

Bonsoir à tous, merci, Marc. Concernant cette question sur le restaurant « Instant créole » qui était au club-house du tennis, il y a eu trois conventions temporaires d'occupation du club-house du tennis pour faire une restauration rapide, une en 2022, une en 2023 et la dernière en 2024, qui était pour sept mois, c'était à chaque fois des conventions temporaires. De mémoire, elle a été signée en avril et elle s'est terminée en octobre 2024.

En fait, au départ c'était une idée du club de tennis d'apporter un plus à ses adhérents avec une restauration rapide, sachant que le club n'est pas fait pour recevoir un restaurant. Les années passant, le nombre d'adhérents augmente aussi, et pas uniquement ceux du tennis, il y a aussi le padel ; en 2024, nous avons livré deux pistes de padel en plus. En fait, il y a eu une suroccupation de ce restaurant en 2024. Nous l'avons ressenti parce qu'il y a même eu des plaintes du voisinage parce qu'il y avait quelques débordements le soir avec l'utilisation des padels, etc.

Ce qui fait qu'avec cette suroccupation aujourd'hui, le club ne permet pas de fournir une restauration rapide dans les bonnes conditions d'hygiène et de sécurité. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas renouvelé la convention avec l'Instant créole pour l'instant. Et nous avons à mettre en place un nouveau projet pour avoir un restaurant — même si celui-là était très bien — plus adapté par rapport à la suroccupation ou à l'occupation nouvelle, puisque c'était une offre nouvelle qui était portée au stade du Sibano. Nous allons donc préparer un projet sur ce sujet pour avoir un restaurant digne de ce nom pour les prochaines années. Mais cela demande des investissements importants et je rappelle qu'il n'y a pas très longtemps on disait : « Les taxes du Sibano augmentent ». On ne peut donc pas tout faire, on ne peut pas augmenter les taxes. Cela se fera, mais certainement sur le prochain mandat.

Magali PRADEL

La personne qui s'occupait de ce restaurant s'arrête donc ?

Salvador-Jean LUDENA

Monsieur Lecarpentier, gérant du restaurant Instant créole, avait une convention qui s'est arrêtée en octobre 2024.

Magali PRADEL

Vous ne renouvez donc pas la convention et il va donc faire autre chose.

Salvador-Jean LUDENA

Depuis octobre 2024, il a eu le temps d'essayer de trouver autre chose. Ce qui n'empêche que le jour où nous aurons un projet bien défini, il sera le bienvenu pour se présenter sur ce sujet-là aussi. Je lui ai d'ailleurs fait un courrier en ce sens il n'y a pas très longtemps, lui disant qu'il sera tenu au courant des prochains projets qu'il y aura et sera appelé à y répondre, comme tout un chacun.

Marc TOURELLE

Merci, Salvador.

Concernant les travaux de voirie, nous en avons parlé rapidement tout à l'heure dans le cadre du budget et de la décision qui a été prise, avec une somme que nous consacrons chaque année pour la voirie. Je l'ai dit tout à l'heure, un minimum de 100 000 € et un maximum de 500 000 € pour cadrer tout cela. Nous sortons d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui a permis, d'année en année, d'établir un programme de travaux.

Aujourd'hui, nous n'avons plus de PPI, pour autant il nous faut identifier les voiries les plus urgentes dont il faut s'occuper. Et, à nouveau, pour les années futures, établir un plan pluriannuel d'investissement pour pouvoir inscrire des sommes d'année en année.

Il faut le faire de façon organisée, j'ai donc souhaité que l'on puisse organiser un groupe de travail pour cette année avec les élus et les services et le bailleur de voirie, afin de pouvoir établir ce travail. Je propose donc l'établissement d'un groupe de travail qui devrait se réunir lors du deuxième trimestre pour commencer à travailler tous ensemble. Ce n'est pas un groupe de travail pléthorique, je propose le bailleur, les services et trois élus, deux de la majorité et un de l'opposition. Ce, pour travailler sur cette question et proposer à l'ensemble du conseil municipal un plan pour cette année, bien évidemment dans les limites qui nous sont imposées par le marché et le budget. Et également pour que ce travail puisse être mené en toute transparence.

Si vous en êtes d'accord, il vous reste à désigner une personne parmi vous pour travailler avec deux élus de chez nous, avec Madame la Directrice générale des services, les services techniques, notre élu aux travaux et un autre élu. Vous n'êtes pas obligés de le dire ce soir, vous pourrez faire un mail et à ce moment-là nous convoquerons la personne pour une première réunion. Celle-ci sera une présentation, un diagnostic et dans une deuxième partie il faudra donc arbitrer les dépenses. Si cela vous convient, je vous propose que l'on travaille comme cela concernant la voirie.

Il y avait une question qui concernait des parcelles et je vais laisser Delphine y répondre.

Delphine FOURCADE

La question portait sur trois parcelles dans le secteur de Chaponval : celle appelée Les Petits Poneys, le Bois Coulon et la parcelle Mont bus. Tu as indiqué que ces parcelles avaient été acquises par l'EPFIF, ce n'est pas tout à fait la réalité puisqu'une seule parcelle, que nous appelons Le Pré aux Chevaux, celle qui jouxte vraiment la Tuilerie, a bien été acquise par l'EPFIF, les deux autres non.

Magali PRADEL

Pourtant, l'EPFIF a acquis l'ensemble de Chaponval, il y avait eu un article de journal, elles ne font pas partie des 26 ha ?

Delphine FOURCADE

Non.

Magali PRADEL

D'accord. Ce que j'appelle Les Petits Poneys, Le Pré aux Chevaux, celle-là a été acquise pour la gendarmerie. D'après ce que je comprends, on ne fait plus la gendarmerie dessus, par qui va-t-elle être donc acquise ?

Marc TOURELLE

Elle va donc s'appeler une « réserve foncière », cela signifie que c'est un terrain de la municipalité qui devra réfléchir à la suite.

Magali PRADEL

C'est donc la municipalité qui va l'acquérir ?

Marc TOURELLE

Pour le moment, c'est l'EPFIF qui en est le propriétaire mais il appartient la commune de dire la vocation qu'elle en veut, après avoir dit qu'il n'y aurait donc pas le projet de gendarmerie dessus.

Magali PRADEL

Et nous serons donc informés si c'est la municipalité qui la rachète.

Marc TOURELLE

Non seulement vous serez informés, mais il y a tous les ans un bilan des opérations de l'EPFIF. Nous n'attendons d'ailleurs pas ce bilan, si un projet ou une discussion doit se faire autour de cette parcelle, elle sera faite, mais pour le moment il n'y a absolument aucun projet de défini sur cette parcelle qui ne fait pas partie du projet de Chaponval.

Voilà ce que nous pouvions dire, y a-t-il d'autres questions ?

André BLUZE

J'ai une suggestion : nous parlions du PV, lorsque je l'ai relu il y a beaucoup d'acronymes. Pour les gens en dehors du conseil municipal, pourrait-on éviter de mettre des acronymes ?

Marc TOURELLE

Oui, nous ferons cela, il y a d'ailleurs des collectivités ou des syndicats qui mettent, à la fin de tous les PV, toute la liste des acronymes qui peuvent être utilisés, nous allons donc travailler cette question.

André BLUZE

Ou mettre sur le site Internet une petite rubrique avec tous les acronymes qui peuvent être liés à la vie municipale. Parce que le citoyen moyen ne sait pas ce qu'est une DSP, des choses comme ça.

Marc TOURELLE

En général, c'est une feuille assez générique, nous allons nous en occuper.

André BLUZE

Une dernière chose, Roch DOSSOU a présenté très rapidement le mois dernier le projet de circulation douce avec la navette autonome. Il aurait été intéressant qu'il ait approfondi davantage cette présentation parce que dire que l'on est en train d'y réfléchir n'informe pas beaucoup de monde pour savoir ce qu'est cette navette autonome et quel sera le chemin intellectuel pour faire cela.

Marc TOURELLE

Je propose que l'on consacre une petite présentation succincte à ce sujet lors du prochain conseil municipal.

Voilà qui met un terme à notre réunion du conseil municipal de ce soir. Je vous en remercie et vous donne rendez-vous le 12 mai prochain pour la prochaine séance du conseil municipal. Y a-t-il des événements d'ici là ?

Dominique SERVAIS

Le prochain événement est la Chasse aux œufs le lundi de Pâques, le 21 avril à la Roseraie.

Marc TOURELLE

Tous à la Chasse aux œufs, laissez-en pour les enfants. Bonnes vacances pour ceux qui en prennent, bonnes fêtes de Pâques et à bientôt.

Secrétaires de séance
Marie-France AGNOFFÉ



Delphine FOURCADE



A Noisy-le-Roi, le 7 avril 2025

Le Maire,



Marc TOURELLE

